



INTERCLUBS HIVERS 2025/2026

PREAMBULE : Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des équipes des clubs du Comité Départemental de Vendée.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGOLF dans le vade-mecum sportif des clubs 2025. Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.

COMITE D'EPREUVE

Le comité de l'épreuve est la Commission Sportive du CDGolf85, qui se réserve le droit, si besoin, de prendre diverses décisions dans l'intérêt sportif et du bon déroulement de l'épreuve.

Lors des différentes rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel se déroule la rencontre qui assure, par délégation, le Comité de l'épreuve et qui statue si besoin sur les éventuels différends.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les CLUBS et les GOLFS:

Les clubs participants s'engagent, à être présents lors des rencontres, au regard du calendrier établi par la Commission Sportive du Comité. Les golfs sélectionnés s'engagent à recevoir les rencontres sur leur terrain et à ouvrir leurs installations 1 heure avant le premier départ.

À transmettre à l'issue de la rencontre par mail uniquement à laurent.guillou@gmail.com et richard.petit71@gmail.com la feuille de match fournie, numérisée comportant de façon visible les résultats.

Equipes MESSIEURS

7 Clubs. (1 seule équipe par club)

Équipes DAMES :

7 Clubs. (1 seule équipe par club)

LES EQUIPIERS

Doivent être **membres de l'Association Sportive et licencié** au Club qu'ils représentent.

Tout équipier ou équipière jouant équipe de LIGUE ne peut jouer en équipe départementale. **Tout manquement à cette directive entraînera la disqualification de l'équipe.**

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'A.S. qu'il représente, répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateurs et donner des conseils dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

Doivent avoir renouvelé leur licence **avant les demi-finales et finales se déroulant en mars 2026**, disposer d'un certificat médical datant de moins de 12 mois et enregistré dans l'espace licencié ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. En cas de **changement de club** de licence après le 31 décembre 2025, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club avant le 3^{ème} tour du 15 mars 2026, même s'il a déjà joué pour un autre club en 2025.

En cas de **transfert de licence** avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse au CDGolf85 une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

L'inscription définitive des équipes à cette épreuve 2025/2026 devra être effectuée par les clubs avant le 30 septembre minuit.

ENGAGEMENT ET DROIT DE JEU

Tous les droits seront à régler au CDGolf85

1 DROITS D'ENGAGEMENT EPREUVE

Les droits d'engagement des équipes à ces interclubs devront être acquittés par chèque où virement bancaire, à l'ordre du CDGolf85 et ou transmis à l'adresse suivante :

Comité Départemental du Golf 85

Maison des sports

202, boulevard Aristide Briand

BP 167

85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Le montant des droits d'engagement Messieurs ou Dames est de « 90 » Euros.

2 DROITS DE JEU

Pour chaque rencontre, le club versera un droit de jeu au **CDGolf85**.

Équipe Messieurs : 190€

Équipe Dames : 140€

EQUIPES

Chaque club a la possibilité de sélectionner 8 joueurs pour les Messieurs et 8 joueuses pour les dames.

Cependant, les équipes, le jour de la compétition en stroke play, sont composées uniquement de **6 joueurs** pour les **Messieurs** et de **5 joueuses** pour les **Dames**.

Les équipes, le jour de la compétition en match play, sont composées de **6 joueurs** pour les **Messieurs** et de **4 joueuses** pour les **Dames**.

L'équipe constituée reste la même pour la durée de la rencontre. (pas de remplaçants)

Avant la rencontre, chaque capitaine présentera aux capitaines sa liste de joueurs.

Il est de la responsabilité des capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § LES EQUIPIERS du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

Le premier départ est fixé à 9h, préconisation Commission Sportive du CDGolf85, cependant chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille la compétition pour se faire confirmer l'horaire définitif.

Les capitaines des équipes se retrouvent au plus tard 30 minutes avant le premier départ pour échanger l'ordre de jeu et la composition des équipes.

FORFAITS

En cas de forfait après la date limite d'inscription des clubs, aucun remboursement ne sera effectué par le CDGolf85 pour les droits d'inscriptions.

Si le forfait d'une équipe pour une rencontre intervient moins de 5 jours avant la date fixée par le CDGof85, cette équipe devra régler la moitié des droits de jeu soit la somme de « 95€ » pour une rencontre Messieurs ou « 70€ » pour une rencontre Dames.

En cas de forfait d'une équipe durant la phase de qualification ou la phase finale, la commission sportive du CDGof85 se réserve le droit de prendre les sanctions sportives appropriées.

Pour les 2 premières journées, Messieurs et Dames, qui se dérouleront en stroke-play, le golf recevant la manche aura la charge de fournir les cartes de score et faire le recording.

CALENDRIER

Les rencontres se déroulent le **Dimanche** selon un calendrier fixé par la Commission Sportive du CDGolf85. *Cependant, pour des raisons météorologiques ou autres, il est possible de jouer une rencontre le samedi, avec la validation obligatoire des capitaines et du gestionnaire du golf qui reçoit la rencontre.*

Ce changement doit être soumis au comité de l'épreuve (La Commission Sportive du CDGolf85) qui reste le validateur final pour toute demande de report

Journée 1 : **16 novembre 2025 au BOURGENAY GOLF CLUB**

Journée 2 : **30 novembre 2025 au SAINT JEAN DE MONTS GOLF CLUB**

½ Finales : 1 mars 2026 au GOLF DE LA PRESQU'ILE

Finale : 15 mars 2026 au GOLF DE LA DOMANGERE

PARCOURS

Après concertation avec les gestionnaires :

Les parcours retenus pour les épreuves de stroke play et match play seront déterminés lors de communications avec les gestionnaires.

Tous les clubs jouent le même jour.

En fonction du nombre d'inscriptions le maximum sera de 35 Dames et 42 Messieurs lors des épreuves en stroke play et de 28 Dames et 42 Messieurs lors des épreuves de match play.

FORME DE JEU

Jusqu'aux ½ finales **STROKE PLAY intégral sur 18 trous**

½ finale et finale MATCH PLAY up and down

Formule STROKE PLAY :

- Les rencontres se déroulent sur 2 tours

- Les capitaines sont libres de l'ordre des équipier(e)s
- Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour
- En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte
- Les résultats des 2 tours seront définitifs lors de la publication des tableaux de match play.
- A la fin de la phase de qualification, les **4 premières équipes** sont qualifiées pour les phases finales

Formule MATCH PLAY

Formule de jeu reprenant le format des EPREUVES FEDERALES par EQUIPES

- 1 foursome et 4 simples pour les Messieurs, 1 foursome et 2 simples pour les Dames. Les simples se jouent par groupes de 2.
- Le choix des équipiers est libre pour les foursomes, par ordre d'index arrondi pour les simples. A indes arrondi égal, le choix est laissé au capitaine
- Lorsqu'un équipier est forfait ou absent, son match est perdu. Dans ce cas, sur la fiche d'ordre de jeu, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du foursome ou du dernier simple
- Le premier contre le quatrième, le second contre le troisième.
- La fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine au Comité 30 minutes avant le premier départ
- En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désigne un équipier qui part en play off

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France, le Comité Départemental de Golf de Vendée annule systématiquement les rencontres sur le département.

Charge aux clubs et aux capitaines recevant une épreuve d'informer les équipes et le CDGolf85 de l'annulation de la rencontre et de son report automatique dans les journées prévues à cet effet.

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

La rencontre sera **automatiquement reportée aux journées, les plus proches, prévues à cet effet**. Seule la commission sportive du Comité peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".

Si des joueurs estiment que les conditions météos justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.

Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le comité d'épreuve local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée aux dates prévues à cet effet. **Seule la commission sportive du Comité peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.**

Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report

TROPHEES

Le Club vainqueur pourra postuler pour la montée en Ligue, et recevra un trophée dont il aura la responsabilité. Il devra le faire graver et le ramener pour le jour des finales sur le site concerné l'année suivante.